Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*20*	*21*

Date de la convocation : *24 juin 2026*

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,

Jean-François BILLERACH, Jérôme CLEMENCEAU, Cécile COUDROY, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Pascale LARROQUE, Franck LAULHE, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre CHALARON, Éric DELTEIL, Albert LAHITETTE, Éric NOTARIO, Frédéric PEDEDAUT.

Donné pouvoir : Cédric PERRIN à Bernard MELIANDE.

Secrétaire : Michel SARTHOU.

Finances du service Assainissement Collectif : Affectation des résultats 2025 *(délibération n°2026-52)*

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence d'Alain LENGLET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025 du service assainissement collectif du Syndicat de Gréchez, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2025	40 620,72	48 165,70	**7 544,98**
	Résultats antérieurs à reporter		17 202,44	**17 702,44**
	Résultat à affecter			**24 747,42**

Section d'investissement	Résultats 2025	5 378,95	12 689,35	**7 310,40**
	Résultats antérieurs à reporter		62 812,45	**62 812,45**
	Résultat à affecter			**70 122,85**

Reste à réaliser au 31 décembre 2025	Investissement			**0,00**

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président après en avoir largement délibéré :

Décide la reprise des résultats du service Assainissement Collectif de 2025 au budget 2026 :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_52-DE

Affectation complémentaire en réserve (1068)	**0,00 €**
Report d'investissement (001)	**70 122,85 €**
Report de fonctionnement (002)	**24 747,42 €**
Reste à réaliser en dépenses	**0,00 €**
Reste à réaliser en recettes	**0,00 €**

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 30 Juin 2026

Le Président,

Alain LENGLET

Syndicat intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez